

Versement de la taxe d'apprentissage aux Ecoles de Condé

Notice explicative

Les Ecoles de Condé sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories A, B et C correspondant aux formations de niveau II, III et IV (équivalents Bac à Bac+5).

Date limite de versement : 28 février 2012

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Au dos du formulaire officiel de votre organisme collecteur, donnez précisément vos instructions d'affectation, en indiquant dans la rubrique "versements" les éléments suivants :

1) Le nom et l'adresse de votre école, soit :

Les Ecoles de Condé – 5 place Gensoul – 69002 Lyon – RCS Lyon 432 724 904
Condé Paris - 11 rue Biscornet - 75012 Paris - RCS Paris 423 349 125
Condé Arts Appliqués Nancy – 64 rue Marquette – 54000 Nancy – RCS Nancy 419 366 711
Condé Nice – 2780 route Nationale 7 – 06270 Villeneuve Loubet – RCS Antibes 433 050 242
Créasud-Condé Bordeaux – 8 rue Gén. du Cheyron – 33100 – Bordeaux – RCS Bordeaux 393 979 281.

2) Le montant du versement.

3) Les catégories d'habilitation « A, B, C » (par la règle du cumul).

Si vous souhaitez nous adresser le maximum de votre taxe, pensez à indiquer :
« Montant maximum avec règle du cumul ».

Afin de nous permettre de vous remercier et d'ajuster notre budget prévisionnel, merci de nous renvoyer également le formulaire de promesse de versement ci-joint.

Pour tout renseignement, contactez :

Paul Garcia

Tel : 04 78 42 92 39

Fax : 04 78 42 00 73

Email: pga@ecoles-conde.com

Taxe d'apprentissage 2012 sur les salaires 2011

Promesse de versement

Vous avez décidé de verser votre taxe d'apprentissage aux Ecoles de Condé et nous vous en remercions.

Afin d'assurer le meilleur suivi de votre dossier, il est très important que vous nous renvoyiez ce document dûment rempli.

- Adresse :
- Entreprise :
- N° de SIRET de votre entreprise : NAF
- Montant de votre versement :Euros
- Organisme collecteur que vous avez choisi :

Au dos du formulaire officiel de votre organisme collecteur, dans la rubrique "versement", il est essentiel de bien indiquer "Ecoles de Condé" à côté du montant de votre versement.

Date limite de versement : 28 février 2012

Merci de nous retourner ce document par courrier, email ou fax.

Par courrier : Ecoles de Condé
M. Paul Garcia
5, place Gensoul
69002 Lyon

Par mail à : pga@ecoles-conde.com

Par fax au : 04 78 42 92 39

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Paul Garcia au 04 78 42 92 39.

Nous vous remercions d'avance pour votre contribution au développement des Ecoles de Condé.